PLUi

DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER, COMMUNAUTE DE COMMUNES -

Val de Bouzanne

Plan des contraintes

Mers-Sur-Indre

Élaboration du PLUI prescrite le 23 mai 2017

Projet de PLUI arrêté le 16 avril 2025

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire du
16 avril 2025
arrêtant le plan local d'urbanisme
intercommunal du Val de Bouzanne.

La présidente,
Marie-Annick Beaufrère

Date : 07 avril 2025

Phase : Arrêt projet

N° de pièce : 6.2

Échelle : 1/7 000

Communauté de communes Val-de-Bouzanne
1, place Saint-Martin
tél : 02 54 31 06 52
courriel : mairie-mers.sur.indre@orange.fr

Gilson & associés Sas
urbanisme et paysage
4bis, rue Saint-Barthélémy, 28000 Chartres
02 37 91 08 08 /
contact@gilsonpaysage.com
www.gilsonpaysage.com

N

MERS-SUR-INDRE

0 250 500 m

Cavités souterraines, catégorie :

- naturelle
- ouvrage civil
- Voie soumise à des nuisances sonores importantes de catégorie 3 (AP du 09-08-2001)
- Voie soumise à des nuisances sonores importantes
- Site archéologique protohistorique
- Site archéologique préhistorique
- Site archéologique
- Secteur de mise en valeur des paysages, soumis aux règles des installations et travaux divers (DCM du 13-10-2005)
- Secteur protégé pour sa valeur architecturale et patrimoniale, soumis à permis de démolir (DCM 13-10-05)
- Site de carrières
- Recul minimum de 75 mètres
- Zone de non-construction de 200 mètres due à la réciprocité

Infos : Liste des communes avec cavités non localisées : Fougerolles, Cluis, Mers-sur-Indre et Lys-Saint-Georges